



Prévoyance

ARRÊT
DE TRAVAIL,
INVALIDITÉ,
DÉCÈS

PROMULTIS
PRÉVOYANCE
POUR ÊTRE BIEN PROTÉGÉ...



PROMULTIS PRÉVOYANCE : EN TOUTE SÉCURITÉ,

Vous êtes indépendant, à votre compte ou gérant majoritaire, vous savez calculer les risques.

Que survienne un accident, un arrêt de travail, voire un décès et tout ce que vous avez construit est mis en péril.

Mutex vous propose ProMultis Prévoyance, un contrat modulable pour mettre votre avenir et votre famille à l'abri du besoin.

INFOMUTEX



CE SYMBOLE
VOUS GUIDE

EN TOUTE TRANSPARENCE
DANS CE DOCUMENT.
IL SOULIGNE DES ÉLÉMENTS
QUE VOUS DEVEZ CONNAÎTRE
AVANT DE SOUSCRIRE.

C'est si SIMPLE de bien PROTÉGER son revenu !*

Les prestations versées par votre régime obligatoire sont souvent insuffisantes, voire inexistantes en cas d'arrêt de travail. ProMultis Prévoyance permet le maintien de votre revenu. Vous percevez des indemnités journalières jusqu'à 320 €* par jour pendant 3 ans. Et si cet arrêt de travail dépasse 90 jours, vous êtes exonéré du paiement de vos cotisations**.

LE PLUS PROMULTIS PRÉVOYANCE

A la suite d'un arrêt de travail, si vous êtes déclaré en **incapacité permanente supérieur à 33 %**, une rente prend le relais des indemnités journalières et vous assure **un revenu pouvant atteindre 9 600 5 € par mois jusqu'à 60 ans**.



** Les prestations versées ne peuvent pas excéder la rémunération professionnelle déclarée à l'administration fiscale, déduction faite des prestations versées par d'autres organismes.*

Protéger la PÉRENNITÉ votre entreprise en toute QUIÉTUDE

La garantie des frais professionnels vous permet de percevoir en cas d'arrêt de travail des indemnités supplémentaires, pour faire face à vos charges fixes, jusqu'à 200 € par jour pendant 1 an.

PROTECTION AVENIR



EN TOUTE SIMPLICITÉ.

Protéger VOS PROCHES, c'est si FACILE ! **

Votre famille

En cas de décès par la maladie ou accident, le bénéficiaire que vous avez désigné perçoit un capital jusqu'à 1 000 000 €. Avec ce capital, **il dispose de moyens pour faire face à l'avenir.**



LE PLUS PROMULTIS PRÉVOYANCE

En cas de décès accidentel, **le capital perçu** par votre bénéficiaire est **doublé**.

Votre conjoint

En cas de décès, cette garantie permet le versement d'une rente pendant un temps donné ou bien pour toute sa vie, à votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

Vos enfants

Si vous disparaissiez, la rente éducation permet à vos enfants de **poursuivre leurs études** en toute sérénité **jusqu'à 25 ans**.



LE PLUS PROMULTIS PRÉVOYANCE

La rente versée à chaque enfant bénéficiaire progresse en fonction de l'âge : **le montant choisi à la souscription augmente de :**
+ 50 % entre 12 et 17 ans
+ 100 % à partir de 18 ans si l'enfant poursuit ses études.

Bien se protéger, c'est ÉLEMENTAIRE ! **

En cas de perte totale et irréversible de votre autonomie (PTIA), vous percevez un capital jusqu'à 1 000 000 €, qui sera **doublé en cas d'accident**. Avec ce capital, vous disposez des moyens nécessaires pour aménager votre domicile, par exemple.



LE PLUS PROMULTIS PRÉVOYANCE

En cas de survenance d'une maladie grave et redoutée, vous percevez par avance 30 % du capital prévu en cas de décès (limité à 15 000 €). Une aide significative pour bien vous soigner.

Avoir l'esprit tranquille au niveau financier permet de consacrer toute son énergie à sa guérison.

** Selon les options choisies et les conditions générales du contrat.

PLUS de SOUPLESSE

ProMultis Prévoyance est un contrat spécifiquement conçu pour les professionnels indépendants. Il vous offre, ainsi qu'à votre conjoint collaborateur, une protection maximum. Chaque garantie est optionnelle, vous pouvez ainsi vous bâtir un contrat sur mesure en fonction de vos besoins. Vous devez obligatoirement souscrire une garantie décès.



MOINS d'IMPÔTS

ProMultis Prévoyance bénéficie des avantages de la loi Madelin : vos cotisations sont déductibles du revenu imposable, dans la limite du plafond autorisé. En contrepartie de la déductibilité fiscale les prestations sont soumises à l'impôt.

PROMULTIS PRÉVOYANCE

Les AVANTAGES

que nous vous réservons

- Une garantie spécialement étudiée et tarifée pour les gérants majoritaires et les travailleurs non salariés.
- Des prestations et cotisations qui évoluent en fonction du plafond de la Sécurité sociale.
- Une prise en compte des dividendes dans la détermination du revenu pour le gérant majoritaire.
- Une adhésion possible du conjoint collaborateur.
- Un complément efficace des régimes obligatoires au coût le plus juste.
- Une réduction tarifaire, sous conditions, pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises.

VOTRE MUTUELLE

AU CŒUR de votre vie


Nous faisons partie du mouvement social le plus puissant : la Mutualité Française. **38 millions de personnes protégées, soit plus d'un Français sur deux.**

Nos valeurs, notre approche santé, notre savoir-faire et nos services aux adhérents sont reconnus par tous :

- solidarité, non discrimination...
- dispense d'avance de frais pour de nombreux soins
- des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance
- des services aux adhérents (établissements de santé, centres optiques, dentaires, prévention, ...).

Avec MUTEX, nous agissons au quotidien pour améliorer votre niveau de protection. L'ensemble de la gestion des garanties proposées par Mutex est certifié ISO 9001, V2008, un gage de sécurité supplémentaire pour vous et les vôtres. C'est pourquoi, pour renforcer votre protection et celle de votre famille, nous vous apportons aujourd'hui une garantie indispensable : ProMultis Prévoyance.

Votre mutuelle ADRÉA :

MUTEX est une marque de  **MUTUALITÉ FRANÇAISE**
PRÉVOYANCE

www.mutex.fr

ASSUREUR DES GARANTIES :
Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)
Union soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité,
enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166,
agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.
Siège social : 255, rue de Vaugirard – 75015 PARIS